



FICHE ENFANT			
NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
LIEU DE NAISSANCE :		PAYS :	
ADRESSE DE L'ÉLÈVE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	

### INSCRIPTION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022/2023

Classe fréquentée : (cocher la case appropriée)

MATERNELLE				ÉLÉMENTAIRE					
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je souhaite inscrire mon enfant dans l'école de mon périmètre scolaire : .....  OUI  NON

### DEMANDE D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

<b>RESTAURATION</b> Service disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis <b>sur réservation</b>	<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b> Service disponible le matin et le soir des jours de classe <b>sur réservation</b>	<i>Les réservations sont ouvertes par cycle, de vacances à vacances, sur le site internet <a href="http://www.mairie-cestas.fr">www.mairie-cestas.fr</a> ou <a href="https://cestas.cartepius.fr">https://cestas.cartepius.fr</a></i>  <i>Les identifiant et mot de passe provisoire de votre Compte Famille vous seront indiqués par courrier de confirmation adressé début juin</i>  <i>L'accueil en centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires) est possible <b>dans la limite des places disponibles.</b></i>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI</b> Service disponible les mercredis en période scolaire <b>sur réservation</b>	<b>CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES</b> Service disponible en période de vacances scolaires du lundi au vendredi <b>sur réservation</b>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) À PRÉVOIR</b>	<input type="checkbox"/>	<i>Pour tout enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie alimentaire, un PAI doit être conclu entre les parents, la mairie, le directeur d'école et le médecin scolaire.</i>

**ASSURANCE** - Attestation de votre assureur à transmettre à partir du 15 juin sur le Portail Famille

**L'enfant doit IMPÉRATIVEMENT être couvert par une assurance responsabilité civile accident corporel sur la période de l'année scolaire.**

#### DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE ASSURANT LA RÉSERVATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES (cochez la case correspondante)

	<input type="checkbox"/> 1 SEUL COMPTE	<input type="checkbox"/> 2 COMPTES SÉPARÉS (en cas de garde alternée uniquement)
NOM DU TITULAIRE	.....	.....

Réservé au sce Éducation

C+	
AA	
NU	

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S) :

REPRÉSENTANT LEGAL

REPRÉSENTANT LEGAL